Saint-Mathias
SUR-RICHELIEU

Avis public

À toutes personnes intéressées

Demande de dérogation mineure – 457, chemin des Patriotes

Le Conseil municipal de Saint-Mathias-sur-Richelieu tiendra sa séance ordinaire le lundi 14 décembre 2026 à 19h00. Lors de cette séance, le Conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble situé sur le lot 6 727 597 du Cadastre du Québec et portant le numéro civique 457 chemin des Patriotes. Toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Objet et effet de la demande de dérogation mineure :

Permettre la création d'un lot avec une largeur d'un terrain résidentiel bifamilial de 18 mètres au lieu d'une largeur de 20 mètres, tel qu'exigé à la grille des spécifications R-25 du Règlement de zonage no.1026 de la Municipalité.

Explication de la dérogation :

Permettre une dérogation de 2 mètres par rapport à la largeur minimale de 20 mètres exigée à la grille des spécifications R-25 du Règlement de zonage no. 1026 de la Municipalité.

Donné à Saint-Mathias-sur-Richelieu, le 25 novembre 2026

Denis Meunier,
Directeur général et greffier-trésorier